

Chimay, le 25 janvier 2008.

## **ARRETE DE POLICE**

---

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite le 24 janvier 2008 par Monsieur Charly Français, Dexia Banque, Grand-Place 29 6460 Chimay, sollicitant l'autorisation d'interdire le stationnement sur deux emplacements de parking situés devant l'agence Dexia, à partir du 20 février 2008 à 16h jusqu'au 22 février 2008 à 16h pour le remplacement de distributeurs de billets.

Vu la Loi Communale;

### **ARRETE:**

Art.1 –Le stationnement des véhicules sera interdit face à l'agence Dexia Chimay pour le remplacement de distributeurs de billets par l'Entreprise Gilson, à partir du 20 février 2008 à 16h jusqu'au 22 février 2008 à 16h.

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins de la Ville.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la loi communale.

Le Bourgmestre,